

**Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat**

le 18 juillet 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11 et 12 juillet 2011

2011 DDEEES 172 Subvention avec convention à l'Université Pierre-et-Marie-Curie (5e) destinée à financer le projet Paris PARC.

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le projet de délibération en date du 28 juin 2011, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'Université Pierre-et-Marie-Curie (5^e) ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511-1 et suivants ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 2^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'investissement de six millions d'euros (6.000.000 euros) est attribuée à l'Université Pierre-et-Marie-Curie (UPMC), sise 4, Place Jussieu (Paris 5^e).

Article 2 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer la convention correspondante ci-jointe.

Article 3 : Cette somme sera imputée à la rubrique 23, chapitre 20, nature 204, APDF 04228, du budget d'investissement de l'année 2011 et ultérieures de la Ville de Paris.